

Le 19/06/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Passerelle de Mazamet obtient le 1er prix du concours Lumières 2023

La Passerelle de Mazamet a remporté le 1er prix national du Concours Lumières 2023 pour son illumination réalisée à l'automne dernier.

Le jury qui a décerné le premier prix à l'unanimité à la ville de Mazamet a fondé son appréciation sur différents critères tels que la cohérence du projet par rapport à son environnement, sa fonction ou encore le passé historique du site mis en lumière.

Sensibilisé à l'impact environnemental de l'éclairage, il a pris en compte la performance énergétique de l'installation, l'intégration des équipements visant à réduire son impact visuel ainsi que la réduction des nuisances lumineuses.

Le jury a particulièrement apprécié la cohérence au projet, notamment en termes d'intégration environnementale et paysagère. « Un juste équilibre s'en dégage, tout en discrétion » a-t-il estimé, « techniquement, les précautions prises en matière d'intégration des sources, la modulation de l'intensité lumineuse et le choix des spectres lumineux contribuent grandement à la réussite de cette mise en valeur ».

La Passerelle qui vient de battre un record de fréquentation avec + 9,1 % de visiteurs en un an est éclairée tous les soirs de l'été jusqu'à minuit, avec une multitude de couleurs et d'effets lumineux animés. L'ouvrage se transforme ainsi en arc-en-ciel, se met à scintiller de mille feux et revêt entre autres les couleurs de la France, un véritable enchantement pour les visiteurs parfois venus de loin pour admirer le spectacle.

Tous les mardis et mercredis jusqu'au 30 août 2023, un scénario spécifique est présenté pour les « visites aux flambeaux du village d'Hautpoul » organisées par l'Office de Tourisme Castes – Mazamet qui propose également une randonnée « La Passerelle by night » tous les jeudis soirs jusqu'au 14 septembre 2023.

La remise de prix officielle aura lieu cet automne à l'Hôtel de Ville.

Le concours Lumières

Organisé par le SERCE, le Concours Lumières® s'adresse à tous les maîtres d'ouvrage, publics ou privés ayant réalisé au cours des deux dernières années une mise en lumière pérenne et visible gratuitement, d'un monument, site urbain ou rural, jardin ou ensemble paysager, historique ou contemporain.